



Bureau des services des pensions alimentaires de la ville de New York Programme de succès parental : traitement contre la toxicomanie Foire aux questions (FAQ)

Pour les parents qui ont une dette permanente de pension alimentaire envers le Département des services sociaux de la ville de New York (New York City Department of Social Services, NYC DSS), le Programme de succès parental (Parent Success Program) du Bureau des services des pensions alimentaires (Office of Child Support Services, OCSS) de la ville de New York peut vous aider à réduire cette dette jusqu'à \$7.500 en suivant un programme agréé de traitement contre la toxicomanie ou de services d'aide à l'emploi.

Pourquoi offrons-nous ce programme ? L'OCSS comprend que des dettes accablantes peuvent empêcher les parents d'améliorer leurs propres vies et de subvenir aux besoins de leurs enfants.

Pour en savoir plus sur la manière de réduire la dette auprès du NYC DSS en participant à un programme d'aide à l'emploi agréé du DSS, veuillez consulter le dépliant « **Programme de succès parental : foire aux questions sur l'aide à l'emploi** ».

Comment puis-je savoir si j'ai une dette de pension alimentaire attribuée à titre permanent ?

Le Programme de succès parental peut réduire la dette attribuée à titre permanent auprès du NYC DSS, qui se produit lorsque la pension alimentaire n'est pas entièrement payée alors que votre enfant reçoit une aide financière en espèces. Pour savoir si vous avez une dette envers le Département des services sociaux de la ville de New York, procédez comme suit :

- Présentez-vous au Centre d'assistance clientèle sans rendez-vous (Customer Service Walk-In Center) du Bureau des services des pensions alimentaires (OCSS) de l'Administration des ressources humaines (Human Resources Administration, HRA), programmez une réunion virtuelle ou rendez-vous dans un bureau de l'OCSS du tribunal des affaires familiales (Family Court). Demandez l'examen de votre dossier auprès d'un(e) agent(e) des pensions alimentaires. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://on.nyc.gov/contactocss> ou
- Demandez à votre prestataire de traitement contre la toxicomanie s'il/elle dispose de l'outil Instantané des pensions alimentaires (Child Support Snapshot). Le cas échéant, vous pouvez l'autoriser à consulter votre dossier de pension alimentaire. Il/elle peut vous indiquer si vous avez une dette envers le DSS ainsi que le montant dû. Ce programme ne couvre pas les dettes envers le DSS dues à un autre comté ou à un autre État.

Que dois-je faire pour réduire ma dette de pension alimentaire ?

Suivez ces trois étapes simples :

1. Achevez votre traitement contre la toxicomanie. Votre programme doit être certifié par le Bureau des services de l'alcoolisme et de la toxicomanie (Office of Alcoholism and Substance Abuse Services, OASAS) de l'État de New York. Vous pouvez être admissible si vous participez à un programme de traitement ambulatoire ou résidentiel. Le programme ambulatoire doit être approuvé par l'Administration des ressources humaines (HRA) de la ville de New York. Vous devez remplir toutes les conditions du programme pendant 90 jours. Les programmes de réduction des risques et de traitement à la méthadone ne sont pas admissibles pour le moment.

2. Demandez à votre prestataire de traitement contre la toxicomanie un certificat ou une lettre indiquant que vous avez achevé votre programme et la date à laquelle vous l'avez achevé. Nous vous demanderons également de signer un formulaire autorisant l'OCSS à appeler votre prestataire de traitement contre la toxicomanie au cas où nous aurions besoin d'informations complémentaires.
3. Envoyez vos documents à l'OCSS par la poste, par courriel ou par télécopie, ou apportez-les en personne.

Comment puis-je envoyer mon justificatif d'achèvement du traitement contre la toxicomanie ?

Vous pouvez nous faire parvenir les documents de trois manières : en les envoyant par la poste ou par courriel, ou en les apportant en personne. Si vous envoyez une lettre ou un courriel, veuillez à indiquer que vous souhaitez vous inscrire au Programme de succès parental. Il est important d'indiquer votre nom complet, votre numéro de dossier de pension alimentaire et votre date de naissance.

PAR LA POSTE : Parent Success Program

NYC Office of Child Support Services
P.O. Box 830, Canal Street Station
New York, NY 10013

EN PERSONNE : OCSS CUSTOMER SERVICE WALK-IN CENTER

151 West Broadway, 4th Floor
New York, NY 10013

BRONX FAMILY COURT

900 Sheridan Avenue, LM Floor
Bronx, NY 10451

BROOKLYN FAMILY COURT

330 Jay Street, 12th Floor
Brooklyn, NY 11201

PAR COURRIEL :

ParentSuccess@dfa.state.ny.us

MANHATTAN FAMILY COURT

60 Lafayette Street, 1st Floor
New York, NY 10013

QUEENS FAMILY COURT

51-20 Jamaica Avenue, 4th Floor
Jamaica, NY 11432

STATEN ISLAND FAMILY COURT

18 Richmond Terrace
Staten Island, NY 10301

Combien de temps après avoir achevé le traitement de la toxicomanie dois-je fournir mon justificatif ? Vous pouvez l'envoyer à tout moment après avoir achevé le traitement. La date à laquelle vous avez terminé le traitement doit être le 1^{er} décembre 2024 ou une date ultérieure.

Après avoir fourni mon justificatif, combien de temps dois-je attendre afin d'obtenir la réduction de ma dette de pension alimentaire ?

Cela peut prendre jusqu'à huit semaines. Lorsque l'OCSS aura reçu vos documents, nous vérifierons si vous avez une dette envers le NYC DSS. Nous pourrions appeler votre prestataire de traitement contre la toxicomanie pour vérifier que vous avez bien achevé votre programme de traitement. Une fois que nous aurons déterminé que vous êtes admissible, nous vous enverrons un avis indiquant le montant de la réduction de votre dette envers le NYC DSS. Si vous n'êtes pas admissible, nous vous enverrons également un avis pour vous en informer.

Lorsque je reçois un traitement contre la toxicomanie, des mesures exécutoires peuvent-elles être adoptées à mon encontre si je ne paie pas ma pension alimentaire ?

Oui. Toutes les mesures exécutoires applicables continueront d'être adoptées.

Comment puis-je être admissible à la réduction totale de \$7,500 ? Faut-il que je doive au moins \$7,500 pour en bénéficier ?

Si vous devez \$7,500 ou plus au DSS, vous pouvez être admissible à une réduction de \$7,500 de cette dette. Vous devez envoyer un certificat ou une lettre de votre prestataire de traitement contre la toxicomanie indiquant que vous avez achevé le traitement. Non, vous n'êtes pas obligé(e) de devoir au moins \$7,500. L'OCSS réduira tout montant jusqu'à concurrence de \$7,500.

Puis-je m'inscrire au Programme de succès parental plus d'une fois ?

Oui, vous pouvez vous inscrire plusieurs fois. Si vous achevez un deuxième programme de traitement de la toxicomanie et que vous avez toujours une dette envers le DSS, vous pouvez être admissible à une autre réduction. Néanmoins, le montant total maximal qui peut être réduit de la dette après l'achèvement d'un traitement de la toxicomanie est de \$7,500.

Si je paie une pension alimentaire, puis-je obtenir un droit de visite ?

Dans la ville de New York, les décisions concernant les ordonnances de pension alimentaire et les droits de visite sont prises par deux tribunaux différents. Pour en savoir plus ou si vous avez besoin d'aide concernant vos droits de visite, appelez Family Legal Care au (212) 343-1122 ou consultez le site internet familylegalcare.org/helpline.

J'ai des questions supplémentaires. Que dois-je faire ?

Demandez à votre programme d'aide à l'emploi du DSS des informations sur le Programme de succès parental de l'OCSS ou contactez l'OCSS par courriel, par la poste ou en personne. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://on.nyc.gov/contactocss>.

Vous souffrez d'un handicap ou d'un problème de santé physique ou mentale ? Ce problème de santé vous empêche de comprendre le présent avis ou de faire ce qui est demandé dans celui-ci ? Ce problème de santé vous empêche de bénéficier d'autres services de la HRA ? **Nous sommes là pour vous aider.** Appelez-nous au **718-557-1399**. Vous pouvez également demander de l'aide en vous rendant dans un bureau de la HRA. Vous avez le droit de demander ce type d'assistance en vertu de la loi.